

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 28 Juin 2018

7551

■ Approbation de l'affectation de l'opération d'investissement relative à l'aménagement du carrefour Hermitage, Montblanc, Mistral (RD 908) sur la commune de Plan-De-Cuques

• Veuillez saisir à partir de la ligne suivante

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'objectif de cette opération d'investissement est l'aménagement d'un carrefour dangereux entre une route départementale, qui vient être transféré à MAMP, et une voie très étroite servant de bretelle de liaison entre les communes d'Allauch et de Plan de Cuques.

L'opération d'investissement n°2017102100 « Plan-de-Cuques – Carrefour Hermitage/Mont Blanc/Mistral (RD 908) » pour un montant de 500 000 € TTC inscrite au budget Métropole et enregistrée dans l'autorisation de programme 171141BP du programme 14 de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

• Partie Délibéré

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;

- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 26 juin 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

- **Considérant**

Considérant

- La nécessité de procéder à l'affectation de l'opération d'investissement d'un montant total de 500 000 € TTC afin d'en permettre sa réalisation.
- La nécessité d'inscrire les crédits de paiement aux exercices budgétaires concernés.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'affectation de l'opération d'investissement n°2017102100 « Plan-de-Cuques – Carrefour Hermitage/Mont Blanc/Mistral (RD 908) » pour un montant de 500 000 € TTC inscrite au budget Métropole et enregistrée dans l'autorisation de programme 171141BP du programme 14 de la Métropole.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 2018. L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2018 : 5 000 € TTC

Année 2019 : 495 000 € TTC

- **Fin du Rapport**

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC